Information sur le produit Obligations de caisse de Cembra Money Bank SA

Une obligation de caisse de Cembra Money Bank SA s'adresse aux clients qui cherchent un placement intéressant en francs suisses avec un intérêt garanti tout en pouvant renoncer à sa disponibilité pendant la durée fixe.

L'essentiel en bref

- Placement porteur d'intérêts attrayant, en francs suisses, avec taux d'intérêt garanti pendant la durée fixe;
- Débitrice suisse (Cembra Money Bank SA) avec rating A- de S&P;
- Durée fixe au choix de 2 à 10 ans;
- Valeur unitaire: à partir de CHF 20'000.–, au-delà, des placements par pas de 1'000 jusqu'à un montant de CHF 1'000'000.– par transaction sont possibles;
- Pas de négoce pendant la durée;
- Procédure d'achat via la banque gérant le dépôt possible (pas d'obligation de dépôt chez Cembra Money Bank).

Contacts

- Service-Line: +41 44 439 54 45
- Email: funding@cembra.ch
- Homepage: apps.cembra.ch/mysavings/fr/obligations-de-caisse/

Faits

1. Environnement de marché

Depuis des années, le marché monétaire et le marché des capitaux se trouvent dans un environnement volatil. Pour ses taux d'intérêt passifs, Cembra Money Bank SA tient compte et observe la politique actuelle du marché monétaire de la Banque nationale suisse (BNS) et des autorités monétaires les plus importantes pour la Suisse (FED, BCE), ainsi que la volatilité existante. Les obligations de caisse de Cembra Money Bank offrent une alternative de placement intéressante à cet égard.

2. Conditions actuelles - situation au 1er avril 2025*

Durée	Taux d'intérêt	ISIN
2 ans	0.75 %	CH 014 690 466 6
3 ans	0.80 %	CH 021 348 179 6
4 ans	0.90 %	CH 020 998 249 2
5 ans	1.00 %	CH 013 650 316 3
6 ans	1.05 %	CH 024 494 591 8
7 ans	1.10 %	CH 033 290 928 9
8 ans	1.15 %	CH 027 064 940 0
9 ans	1.20 %	CH 118 356 042 9
10 ans	1.25 %	CH 000 986 771 1

* Les taux d'intérêt peuvent être ajustés à tout moment. Le taux d'intérêt accordé pour un produit est fonction du taux journalier en vigueur le jour de l'exécution ou de la libération.

3. A propos de Cembra Money Bank SA

Cembra Money Bank est l'un des premiers prestataires suisses de produits financiers et de prestations de services financiers. Sa gamme de produits comprend des crédits à la consommation, des financements de véhicules, des cartes de crédit, buy now pay later, des assurances ainsi que des dépôts et des produits de placement. L'entreprise, dont le siège principal est situé à Zurich-Altstetten, exerce ses activités dans l'ensemble des régions de Suisse et dispose d'un réseau de 9 succursales ainsi que de canaux de distribution et d'approvisionnement alternatifs tels qu'Internet, des partenaires de cartes de crédit, des agents indépendants et plus de 3'800 concessionnaires. Cembra est une banque suisse indépendante et elle est cotée à la Bourse suisse depuis octobre 2013. Elle emploie près de 1'000 collaborateurs venus de 42 pays et compte environ 1 million de clients. Cembra dispose d'un «rating A-» de Standard & Poor's (S&P).

Principaux indicateurs au 31 décembre 2024 (chiffres annuel)*

- Bénéfice net: CHF 170.4 millions; Somme au bilan: CHF 7.949 milliards
- Capitaux propres: CHF 1.285 milliards
- Besoin d'amortissement: 1.10%
- Marge nette d'intérêts: 5.60%
- Part de marché des crédits aux partic.: 37%, leasing: 18%, cartes de crédit: 12%, BNPL: 30-40%

*Source: bouclement annuel 2024 – Cembra Money Bank, consultable sur: cembra.ch/en/investor/investor-relation/

Description du produit

Une obligation de caisse de Cembra Money Bank SA est un instrument financier émis en francs suisse et qui génère un revenu d'intérêts annuel pendant une durée fixe. Le montant des intérêts dépend de la durée choisie. La durée peut aller de deux à dix ans.

La rémunération est due indépendamment du résultat de l'entreprise, et le produit réalisé est soumis à l'impôt anticipé. Avec une obligation de caisse, on n'acquiert pas de titre de participation; il s'agit d'une simple créance.

A la fin de la durée, le montant investi est remboursé intégralement; il n'est pas possible d'en disposer pendant la durée. Les clients potentiels doivent donc opter pour une durée cohérente avec leur horizon de placement.

Les obligations de caisse ne sont pas négociées en bourse et ne peuvent donc pas être vendues de manière anticipée - mais c'est aussi pour cela qu'elles ne sont pas soumises à des fluctuations.
Cembra Money Bank peut autoriser des tiers à distribuer ses obligations de caisse.

Montant de placement minimum et valeur unitaire

Le montant minimum est de CHF 20'000.- par transaction.
Au-delà, des placements par pas de 1'000 jusqu'à un montant maximal de CHF 1'000'000.- par transaction sont possibles.

Rischi

Les obligations de caisse de Cembra Money Bank SA sont exposées fondamentalement au risque pays, au risque inhérent à l'émetteur et au risque de liquidité. En cas de faillite de l'émettrice, Cembra Money Bank SA, les obligataires sont exposés à un risque de perte totale ou partielle. Les obligations de caisse de Cembra Money Bank SA sont couvertes par la garantie des dépôts suisse à concurrence de CHF 100'000.- par relation client. Les obligations de caisse achetées ou détenues par les banques de dépôt ne sont toutefois pas couvertes par la protection des dépôts.

- Risque pays

La valeur d'un instrument financier, et donc la possibilité d'en disposer, dépend de différents facteurs politiques, juridiques et économiques. Cela a trait aux conditions cadres du pays où l'instrument financier est émis, conservé ou introduit sur le marché. Les risques pays dépendent de la stabilité politique et économique des Etats concernés. Les conditions cadres peuvent évoluer au fil du temps et sont parfois imprévisibles. Comme les obligations de caisse de Cembra Money Bank SA sont émises exclusivement en Suisse (en CHF), le risque pays est faible.

- Risque inhérent à l'émetteur

La plupart des placements comportent le risque que l'émetteur de l'instrument financier se retrouve en incapacité de paiement. C'est ce que l'on appelle le risque inhérent à l'émetteur. La valeur intrinsèque de l'instrument financier dépend en effet non seulement des éléments spécifiques au produit, mais aussi de la solvabilité de l'émetteur, et elle peut donc changer à tout moment pendant la durée. Il est donc important de savoir qui émet l'instrument financier et qui doit satisfaire aux engagements. Ces aspects sont essentiels pour pouvoir évaluer

correctement la solvabilité d'un émetteur et donc le risque inhérent à l'émetteur. Dans le cas d'obligations de caisse, ce risque est appelé risque de crédit, puisque c'est en général le débiteur ou preneur de crédit qui est l'émetteur.

- Risque de liquidité

On entend par risque de liquidité le risque qu'un investisseur ne puisse pas vendre son placement à un prix adéquat à tout moment. Les risques de liquidité ne sont pas exclus pour les obligations, si celles-ci, après leur émission, ne peuvent plus qu'être détenues et ne sont quasiment plus négociées.

- Risque de fluctuation de change

Les obligations de caisse de Cembra Money Bank ne sont pas soumises au risque de fluctuation de change, car le taux d'intérêt défini lors de la souscription de l'obligation de caisse reste fixe pendant toute la durée choisie.

Les explications ci-dessus à propos des risques inhérents aux instruments financiers ne sont pas exhaustives, mais se focalisent sur les risques liés aux obligations de caisse de Cembra Money Bank SA. Vous trouverez de plus amples informations sur les risques généraux inhérents au commerce d'instruments financiers dans la brochure de l'ASB (Association suisse des banquiers) «Risques inhérents au commerce d'instruments financiers» consultable sur https://www.swissbanking.org/fr/services/bibliotheque/directives.

Disclaimer

L'émettrice de la présente communication est Cembra Money Bank SA, une société anonyme de droit suisse. Le texte a été établi sans tenir compte d'objectifs de placement spécifiques, d'une situation financière particulière ou de besoins spéciaux d'un public précis. Cette communication ne sert qu'à des fins d'information et ne constitue ni une incitation, ni une invitation à soumettre une offre ou à acheter ou vendre de quelconques produits financiers. Les produits décrits peuvent être inappropriés ou ne pas être autorisés à la vente dans certaines juridictions ou pour certains groupes d'investisseurs. Les informations utilisées ici ne prétendent pas à l'exhaustivité et se fondent sur les faits au moment de l'envoi de ce message.